

**TRANSPORTS SCOLAIRES DE L' AISGE
BULLETIN D'INSCRIPTION – TRAIN (Péditrain) / BUS**

DONNÉES PERSONNELLES – ENFANT *(un formulaire pour chaque enfant)*

NOM DE FAMILLE :	PRÉNOM :	GENRE :
		<input type="checkbox"/> FILLE <input type="checkbox"/> GARÇON
DATE DE NAISSANCE :	LANGUE MATERNELLE :	
ÉCOLE :	CLASSE :	NOM DE L'ENSEIGNANT[E] :
<input type="checkbox"/> ARZIER-LE MUIDS <input type="checkbox"/> GIVRINS	<input type="checkbox"/> 1P <input type="checkbox"/> 2P <input type="checkbox"/> 3P <input type="checkbox"/> 4P <input type="checkbox"/> 5P <input type="checkbox"/> 6P	
<input type="checkbox"/> SAINT-CERGUE <input type="checkbox"/> TRELEX		

LIEU DE DÉPART DU TRAIN POUR ÉCOLES ARZIER ET ST-CERGUE

<input type="checkbox"/> Gare La Cure	<input type="checkbox"/> Gare St-Cergue	<input type="checkbox"/> Gare Le Muids
<input type="checkbox"/> Gare La Givrine	<input type="checkbox"/> Gare La Chèverrie	<input type="checkbox"/> Gare Sus-Chatel
<input type="checkbox"/> Gare Les Pralies	<input type="checkbox"/> Gare Arzier	<input type="checkbox"/> Gare Genolier
<input type="checkbox"/> Gare Les Cheseaux-Dessus		

LIEU DE DÉPART DU BUS POUR ÉCOLES DE GIVRINS ET TRÉLEX

<input type="checkbox"/> Parking de Genolier	<input type="checkbox"/> Ecole de Givrins
<input type="checkbox"/> Halte de Sus-Châtel	<input type="checkbox"/> Ecole de Trélex
<input type="checkbox"/> Gare de Genolier	

FRÉQUENTATION DE VOTRE ENFANT

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENREDI
Matin	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Midi	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Début d'après-midi	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Fin d'après-midi	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Merci d'avertir par message tout changement pour un jour particulier et par e-mail les changements des jours que vous avez choisis ci-dessus. (e-mail secretariat-general@aisge.ch)

DONNÉES PERSONNELLES – PARENT(S)

1. Parent principal – Responsable légal <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	2. Partenaire – Responsable légal <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
NOM DE FAMILLE <input type="checkbox"/> Mme <input type="checkbox"/> M.	NOM DE FAMILLE <input type="checkbox"/> Mme <input type="checkbox"/> M.
Prénom :	Prénom :
Adresse :	Adresse :
NP localité :	NP localité :
No téléphone portable :	No téléphone portable :
Adresse e-mail :	Adresse e-mail :
Etat civil :	Etat civil :

PERSONNES AUTORISÉES À PRENDRE L'ENFANT (AUTRES QUE LES PARENTS)

	NOM	PRÉNOM	NO TÉLÉPHONE
1.			
2.			
3.			

RÈGLES À RESPECTER DANS LE TRAIN / BUS

Péditrain :

L'AISGE a engagé des personnes adultes pour l'accompagnement des trajets dans le train et à pied depuis le point de rendez-vous jusqu'à l'école. Les enfants sont tenus d'écouter et respecter les consignes données par les accompagnants[es] pour le bon déroulement des trajets. **Chaque enfant doit s'asseoir avant le départ du train et durant tout le trajet. Le port du gilet jaune est obligatoire** à tous les trajets.

Bus :

Les enfants sont tenus d'écouter et respecter les consignes données par les chauffeurs de bus pour le bon déroulement du trajet. Chaque enfant **doit attacher sa ceinture de sécurité avant le départ et durant tout le trajet.**

Règles générales :

Les parents sont responsables de leurs enfants sur le trajet de leur domicile au point de rendez-vous, ainsi que de leur comportement durant les trajets accompagnés Péditrain et dans les bus scolaires. Les enfants doivent est au point de rendez-vous **5 minutes avant le départ.** Les trottinettes, planches à roulettes et ballons **sont interdits.** En cas de dégâts dans le train/bus, causés intentionnellement ou par accident, les frais de réparation sont à la charge des parents.

IMPORTANT

- **Si votre enfant est en retard au point de rendez-vous et que le train ou le bus est déjà parti, votre enfant doit obligatoirement retourner à la maison.**
- **Si votre enfant est en retard en sortant de l'école et que le Péditrain ou le bus est déjà parti, il doit obligatoirement retourner dans sa classe pour informer son enseignant(e).**
- **Mesure d'éloignement : en cas de mesure d'éloignement décidée par le juge, merci de joindre une copie du jugement au présent bulletin d'inscription.**

MERCİ DE RESPECTER CES RÈGLES POUR LA SECURITÉ DE TOUS

En cas de non-respect des règles, l'AISGE-Association Intercommunale Scolaire de Genolier et Environs informe les parents par courrier nominatif. L'AISGE peut prendre toutes les mesures nécessaires pour le bon déroulement des trajets, du simple avertissement à l'exclusion temporaire du transport scolaire.

Les transports scolaires sont régis par le « Règlement des transports de l'AISGE » à lire sur notre site www.aisge.ch.

Lieu, date : _____

Signature du/des parent/s : _____ Signature de l'enfant : _____

DÉCHARGE :

Je, soussigné, (nom/prénom du/des parent/s) _____, autorise mon enfant (nom/prénom de l'enfant) _____ à rentrer seul[e] depuis le point de rendez-vous du Péditrain/bus.

Ce bulletin d'inscription est à retourner par e-mail à veronique.marcou-piguet@aisge.ch ou par courrier à l'adresse ci-dessous :